



UNAIDS/PCB(22)/08.6  
27 février 2008

**22ème Réunion du Conseil de Coordination du Programme  
ONUSIDA  
Chiang Mai, Thaïlande  
23-25 avril 2008**

*Point 5 de l'ordre du jour provisoire :*

**Projet de création d'un Sous-Comité permanent  
du Conseil de Coordination du Programme**

**Document rédigé par le Bureau du Conseil de Coordination du Programme**

**Documents supplémentaires pour ce point : *aucun***

**Suite à donner à cette réunion - le Conseil de Coordination du Programme est invité à :**  
Voir paragraphes précisés ci-dessous :

8. approuver la création d'un sous-comité permanent du CCP sur la planification et sur le suivi des réalisations ;
9. approuver le mandat proposé pour ce sous-comité permanent ;
12. prendre une décision concernant la composition proposée pour ce sous-comité permanent ; et
13. approuver le budget pour le sous-comité proposé.

**Implications financières des décisions:** US\$104 000-188 000 pour l'exercice 2008-2009 en fonction de la taille du sous-comité permanent proposé. Ce coût pourrait être inclus dans les implications financières des autres décisions du Conseil de Coordination du Programme, en envisageant de les financer avec des fonds levés au cours du dernier exercice en dépassement du BPTI 2006-2007. Cette proposition figure dans l'énoncé d'une recommandation au titre du point 7.3 de l'ordre du jour "Rapports financiers" (UNAIDS/PCB(22)/08.10).

## I INTRODUCTION

1. Au titre du point 3 de l'ordre du jour de sa 21<sup>ème</sup> réunion en décembre 2007, le Conseil de Coordination du Programme avait examiné et approuvé le Cadre de suivi et d'évaluation des résultats de l'ONUSIDA. Dans ses décisions, recommandations, et conclusions (5.2), le Conseil de Coordination du Programme avait demandé ceci:  
*“Prie le Bureau du CCP, en collaboration avec le Secrétariat, d'envisager la création, le mandat et la composition éventuels de sous-comités permanents du CCP, y compris un sous-comité pour le suivi et l'évaluation, et de faire des propositions à cet effet à la 22<sup>ème</sup> réunion du CCP.”*
2. Le présent document fait suite à la demande du Conseil de Coordination du Programme, étudie les questions définies par le Conseil, et conclut en recommandant de créer, pour commencer, un sous-comité permanent sur la planification et sur le suivi des réalisations. Le mandat, la composition et le budget du sous-comité proposé sont présentés dans ce document, pour examen et approbation par le Conseil.

## II MECANISMES DE GOUVERNANCE EXISTANTS

3. La décision du Conseil de Coordination du Programme ci-dessus invite précisément à envisager la création d'un sous-comité pour le suivi et l'évaluation. Actuellement, il n'existe aucun mécanisme officiel qui soit représentatif du Conseil dans son entier, pour passer en revue et étudier dans le détail les activités de planification financière et de suivi des réalisations. Il n'existe pas non plus de système de suivi, entre les sessions, de l'application des décisions prises antérieurement par le Conseil de Coordination du Programme, relatives à l'élaboration, à l'exécution, et au suivi du Budget-Plan de travail intégré. Les propositions relatives à la création de sous-comités sur d'autres questions ont également été étudiées ; cependant, il a semblé prématuré d'aller trop avant dans la création de sous-comités, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un concept non encore expérimenté par le Conseil, et sachant que la Deuxième Evaluation indépendante allait étudier la structure de gouvernance de l'ONUSIDA.
4. L'éventualité de créer des sous-comités permanents a été étudiée au regard des processus et systèmes qui font partie des rouages de l'ONUSIDA pour la supervision, la responsabilisation et la coordination, à savoir :
  - i. Les consultations et briefings réguliers avant les réunions du Conseil de Coordination du Programme, organisés pour les missions permanentes et les ONG : briefings *ad hoc* pour les états membres et les ONG, durant l'élaboration du Budget-Plan de travail intégré (BPTI), le Cadre de suivi et d'évaluation, et la Deuxième Evaluation indépendantes, etc ;
  - ii. Les réunions du Comité des Organismes coparrainants (CCO) et des Coordonnateurs mondiaux, les consultations des Points focaux des organismes coparrainants de l'ONUSIDA à propos du BPTI et du suivi des résultats, etc ; et
  - iii. Les travaux du Groupe de référence pour le Suivi et l'Evaluation (MERC) de l'ONUSIDA, du Groupe spécial d'évaluation des Coparrainants (CEWG), et du Comité de Supervision de la Deuxième Evaluation indépendante de l'ONUSIDA, présentés ci-après :

- La principale fonction du MERG consiste à élaborer et à promulguer des politiques, des normes, des indicateurs et des outils de suivi, au service de l'harmonisation des efforts de suivi et d'évaluation dans le contexte de la riposte au sida, y compris ceux de l'ONUSIDA, du Fonds mondial, et de PEPFAR et autres programmes bilatéraux. Le groupe comprend des représentants des états membres et des experts indépendants, et donne des avis ainsi que des grandes orientations concernant le suivi et l'évaluation, mais n'est pas spécifiquement en charge du suivi des résultats de l'ONUSIDA.
- La fonction principale du CEWG consiste à suivre en continu l'exécution du BPTI. Ce groupe est composé de 22 représentants des 10 organismes coparrainants et du Secrétariat, de 2 membres de chaque organisme qui représentent les disciplines programmatiques ainsi que celle du suivi et d'évaluation. Pas de représentants des Etats membres ou des ONG au sein de ce groupe.
- La fonction principale du Comité de Supervision de la Deuxième Evaluation indépendante de l'ONUSIDA consiste à manager le consortium chargé de conduire l'évaluation. Le Comité comprend 10 membres qui représentent un ensemble varié de parties prenantes.

### **III CREATION D'UN SOUS-COMITE PERMANENT - PROPOSITION**

5. Un sous-comité permanent du Conseil de Coordination du Programme sur la planification et sur le suivi des résultats permettrait de structurer l'engagement des membres du Conseil concernant tous les aspects rattachés au Budget-Plan de travail intégré de l'ONUSIDA, à savoir : définition des objectifs et des résultats, ventilation des ressources, suivi des progrès et de l'exécution du budget, et rapports sur les réalisations. Il est proposé de maintenir, tout en les adaptant s'il y a lieu, les processus et dispositifs existants décrits ci-dessus - le MERG et le CEWG ainsi que les consultations techniques des points focaux des organismes coparrainants de l'ONUSIDA et les Coordonnateurs mondiaux.
6. En créant un sous-comité permanent, l'objectif est de renforcer l'efficacité des réunions du Conseil de Coordination du Programme ainsi que l'efficacité des travaux de l'ONUSIDA. Le sous-comité permanent pourrait être chargé du suivi de l'exécution des décisions des précédentes réunions du Conseil relatives à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Budget-Plan de travail intégré, avant toute prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme.
7. Faute de temps, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme n'a pas étudié en quoi consisterait la structure globale des sous-comités permanents du Conseil. Le Bureau a décidé d'étudier, pour commencer, le projet de création d'un sous-comité permanent sur la planification et sur le suivi des réalisations. La création de ce premier sous-comité aurait valeur de test, donnant une base de réflexion pour éventuellement encore affiner la structure actuelle de gouvernance de l'ONUSIDA. Cette proposition est soumise sans vouloir influencer sur les conclusions de la Deuxième Evaluation indépendante de l'ONUSIDA. Sachant que l'Evaluation étudiera les structures de gouvernance et de responsabilisation de l'ONUSIDA (Conseil de Coordination du Programme, COC, et Budget-Plan de travail intégré), aucun autre modèle de sous-comité permanent n'est proposé pour l'heure.

Cependant, le projet de création d'un sous-comité permanent n'exclut pas la possibilité d'en créer d'autres par la suite. Après la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme en avril 2008, le Bureau espère disposer de plus de temps pour se pencher sur la structure globale du sous-comité permanent du Conseil de Coordination du Programme, qu'il présentera à la 23<sup>ème</sup> réunion du Conseil en décembre 2008.

8. En tenant compte des mécanismes de responsabilisation et de coordination existants, de leur composition, de leur champ d'action et de leurs limites, **le Conseil de Coordination du Programme est invité à approuver la création d'un sous-comité permanent du Conseil de Coordination du Programme sur la planification et sur le suivi des résultats.**
9. **Le CCP est en outre invité à approuver le mandat proposé pour le sous-comité, comme suit :**

Examiner les points énoncés ci-dessous, et présenter au Conseil de Coordination du Programme les recommandations éventuellement nécessaires en ce qui les concerne.

- a. Priorités, champ d'action et structure du budget-plan de travail intégré de l'ONUSIDA ;
- b. Logique du cadre pour obtenir les résultats escomptés ;
- c. Affectation des ressources ;
- d. Système de suivi des résultats, indicateurs, et cibles ;
- e. Processus et méthodologie pour les examens à mi-parcours et annuels ;
- f. Rapports sur le suivi de la performance et de l'exécution du budget ; et
- g. Autres questions relatives à la planification et au suivi évoquées par le Conseil de Coordination du Programme.

#### **IV COMPOSITION ET REPRESENTATION**

10. Il est proposé que le sous-comité englobe dans sa composition des représentants des 5 régions géographiques, comme le veut la décision de l'ECOSOC 1995/223. En outre, des sièges pourraient être alloués aux organismes coparrainants et aux ONG. Chaque groupe régional ainsi que les ONG et les organismes coparrainants choisiront leurs représentants au sein de leur propre groupe, et informeront le Bureau du Conseil de Coordination du Programme en conséquence. Les représentants seront nommés sur la base de leur expertise en matière de planification, de gestion fondée sur les résultats et de suivi des résultats, et siègeront pour une période de 2 ans, avec possible reconduction de 2 ans. Par souci d'efficacité, le sous-comité devra conserver une taille raisonnablement petite. La langue de travail du sous-comité sera l'anglais.
11. Le Bureau du Conseil de Coordination du Programme convoquera la première réunion du sous-comité lors de laquelle un président et un vice-président seront élus

pour un mandat de 1 an (reconductible) et la réglementation ou les modalités de réunion adoptées. Il est proposé de tenir deux réunions par an.

**12. Compte tenu des éléments ci-dessus, le CCP est invité à se prononcer sur les deux options suivantes :**

- soit a) un sous-comité composé de représentants de 10 états membres au maximum (2 par région géographique), de 2 ONG et de 2 organismes coparrainants, sachant que le Secrétariat de l'ONUSIDA apportera un soutien logistique.
- or b) un sous-comité plus petit, composé de représentants de 5 états membres (un par région géographique), de 1 ONG et de 1 organisme coparrainant, sachant que le Secrétariat de l'ONUSIDA apportera un soutien logistique.

**V ESTIMATION DES COÛTS ET DU BUDGET**

13. Le coût total dépendra de la taille du sous-comité et du nombre de réunions. L'estimation du budget repose sur les hypothèses suivantes : un sous-comité de 7 ou 14 personnes, qui se réunira 4 fois en 2008-2009. **Le Conseil de Coordination du Programme est invité à approuver le budget proposé qui est fondé sur les calculs ci-dessous :**

<b>Sous-comité :</b>	<b>Coût prévisionnel (US\$)</b>
Frais de réunion ( pour un total de 4 réunions)	10,000
Voyage (5-10* personnes pour 4 réunions– vols@ \$3 000 par personne)	60,000-120,000
Per diem (5-10* personnes pour 4 réunions– 4 jours @ \$300 par jour)	24,000-48,000
Frais divers	10,000
<b>TOTAL:</b>	<b>104,000-188,000</b>

\* en reprenant ce qui se fait habituellement, à savoir : les états d'Europe occidentale et autres, ainsi que les organismes coparrainants et le Secrétariat assument les frais de déplacement et les indemnités journalières de leurs représentants.

**VI MODALITES D'EXAMEN**

14. Un examen du travail du sous-comité sera effectué au terme de deux années de fonctionnement, et des recommandations concernant la poursuite de l'activité du sous-comité seront soumises au Conseil de Coordination du Programme.